



SERMONS

SVR

L'ÉPISTRE

AVX HEBREUX

CHAPITRE VI.

Prononcés à Charanton par

JEAN MESTREZAT.

SERMON PREMIER

Sur Hebr. Chap. VI. vers. 1. 2. 3.

*Parquoy delaisans la parole qui donne
commencement de Christ, rendons à la
perfection, ne mettans point derechef le
fondement de repentance des œuvres
mortes, & de la foy, qu'on doit auoir en
Dieu, de la doctrine des baptêmes, &
de l'imposition des mains, de la resur.*

XX ij

*rection des morts , & du iugemens
eternel.*

EN la nature , mes freres,
toutes choses se font par
degrés : les plantes au com-
mencement tres-petites
deviennent peu à peu arbres grands &
puissans : les animaux parviennent par
degrés & successiuellement à leur iuste
hauteur, & les hommes, par la foibles-
se de l'enfance & l'usage du laiët, & en
suite par l'adolescence, viennent fina-
lement à l'estat d'hommes faits. En la
societé ciuile, pour former les esprits,
les Escholes & les Arts ont leurs diuer-
ses leçons, lesquelles des principes &
elémens menent par degrés iusques
au plus haut point de la science mon-
daine. En l'Eglise d'Israël aussi il y a-
uoit des figures & symboles euidens
de progresz es choses diuines, y ayant
au temple premierement le paruis:
puis apres le lieu Sainët, & apres le lieu
Tres-sainët. Toutes ces choses sont des
idees de ce qui se fait en l'Eglise Chre-
stienne, c'est à dire, en l'estat de la gra-
ce. Ici sont des plantes lesquelles estans
plantees

plantees en la maison de l'Eternel
croissent es paruis de nostre Dieu: car
le iuste sera comme la palme , & croi-
stra comme le cedre au Liban , ainsi
qu'en parle le Prophete au Pseaume
nonantedeuxieme. Secondement icy
sont des enfans n'aguere nés , qui
doiuent desirer affectueusement le
laiet d'intelligence & qui est sans frau-
de, afin de croistre par iceluy , ainsi
qu'en parle S. Pierre. Ici est vne escho-
le où il y a des élémens & rudimens
pour les plus simples, & des hautes le-
çons pour ceux qui sont les plus ad-
uancés. Ici est le temple, où on rencon-
tre premierement le paruis , puis du
paruis on va au lieu Sainct , & du lieu
Sainct au lieu Tres-sainct, ici il y a di-
uers degres des reuelations de la grace,
& finalement nous attendons les reue-
lations de la gloire.

Nostre Apostre , mes freres , nous
donne en nostre texte occasion de
cette meditation, auquel il nous parle
de delaisser la parole qui donne com-
mencement de Christ pour tondre à la
perfection : & à laisser les fondemens
des premieres instructions de la Reli-

gion Chrestienne , pour aduancer l'edifice iusques à la plus haute connoissance de Christ : ce qui n'est qu'une suite du chapitre precedent , auquel il auoit commencé à resueiller les esprits & exciter leur attention aux choses hautes & difficiles , qu'il auoit à leur dire touchant la conuenance de Iesus Christ & de Melchisedech. Car ayant à montrer par cette conuenance les mysteres de la Sacrificature eternelle du Fils , il luy faschoit de se voir en quelque sorte empelché de donner cette haute leçon par l'ignorance & la negligence de ceux ausquels il parloit ; & pourtant les dispose-il à essuer leurs esprits à choses plus hautes que celles qu'ils auoyent apprises dès le commencement , selon qu'en la derniere action , nous parlant de Christ , qu'il a appelé *souuerain Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech* , nous l'auons ouy disant , *Duquel nous auons long propos à dire & difficile à declarer, attendu que vous estes deuenus lasches à ouïr, pource que là où vous deuriiez estre maistres, veu le temps, vous avez derechef besoin qu'on vous enseigne quels sont les rudimens du*

commen-

commencement des paroles de Dieu, & estes deuenus tels que vous avez encor besoin de laiët, & nō point de viande ferme: Car qui- conque vse de laiët, ne sçait que c'est de la parole de iustice: car il est enfant. Mais la viande ferme est pour ceux qui sont desia hommes faits, assauoir pour ceux qui pour y estre habitués ont les sens exercés à discerner le bien & le mal. Esquelles paroles l'Apostre ayant employé deux comparaisons: l'une, prise des elemens & de l'alphabet, où seroyët encor ceux, qui veu le téps deuoyent estre paruenus à de plus hautes leçons; & l'autre, prise du laiët dont vseroit encor vne personne qui pour son aage deuroit verser de viande solide. Maintenant il y en adiouste vne troisiéme, prise de ceux qui bastissent, qui ne doiuent pas estre continuellement occupés à mettre le fondement, mais doiuent, apres auoir posé le fondement, esleuer l'edifice à sa perfection: Et il propose pour fondemens les choses lesquelles auoyent esté enseignés aux Hebreux dés long temps: Parquoy, dit-il, delaisans la parole qui donne commencement de Christ, tendons à la perfection: Ne mettans point de-

rechef le fondement de repentance des œuvres mortes, & de la foy en Dieu, & de la doctrine des baptêmes, & de l'imposition des mains, de la resurrection des morts, & du iugement eternal. Esquelles paroles nous vous exposerons deux poincts, assavoir,

1. Quels sont ces articles qu'il propose icy comme commencement & fondement.

2. L'exhortation de tendre à la perfection.

I. POINCT.

L'Apostre appelle icy *commencement & fondement* la mesme chose qu'il a appelee cy-dessus *elemens & laict*, c'est à dire, les premieres instructions en la Religion, & celles par lesquelles on catechise les plus simples. Or ces commencemens & fondemens devoient estre vne doctrine dont conuinssent ensemble les Iuifs & les Chrestiens, & qui en suite seruist de base & de fondement à d'autres poincts, selon qu'il faut proceder des choses connues & accordees aux moins connues & contestees: Car l'Apostre escrit aux Hebreux,

breux, & partant falloit-il, afin de les amener à la Religion Chrestienne, prendre pour fondement des choses communes & accordees de part & d'autre: Car qu'il ne s'agisse pas ici de choses speciales à la Religion Chrestienne, il appert de ce que l'Apostre ne fait en ces fondemens aucune mention du Fils de Dieu le Mediateur reuestant nostre chair, & expiant les pechés par sa mort: & de ce que les poincts de repentance & foy, & de la resurrection & du dernier iugement, estoient choses communes à la Religion tant Chrestienne que Iudaïque: Aussi tant les Juifs que les Chrestiens vsoient de l'imposition des mains; & les vns & les autres auoyent des *baptismes*, c'est à dire, des *lauemens*, à raison dequoy l'Apostre parle icy de *baptismes* en pluriel.

Or nostre Apostre propose ces articles par couple, assauoir la repentance & la foy en Dieu, la doctrine des baptismes, l'imposition des mains; la resurrection & le iugement eternal. Où d'entree quelqu'un pourra demander, Comment c'est que la repentance & la

foy sont fondement , veu que c'est ce qu'on propose iusques à la fin aux plus aduancés , & que c'est le tout de la Religion Chrestienne ? Pour responce à cela , distinguez premierement la pratique d'auec la theorie & connoissance : nous auons tousiours à trauailler à nostre repentance & à nous aduancer en la foy , & sommes appelés tous les iours à pratiquer ce que dés l'ong temps nous sçauons ; bien qu'il y ait vne certaine sorte de science qui va à l'égal de la pratique, & qui produit de necessité la pratique, assauoir vne si forte illumination de l'entendement qu'elle flectit le cœur & les affections: mais il ne s'agit pas ici de telle connoissance ; il s'agit ici de la connoissance considerée simplement, selon ce dont elle prend l'intelligence , plustost que selon son efficace & vertu : pourtant il faut distinguer entre certains degrés de doctrine qui sont vne description grossiere & vn crayon de la chose, d'auec des degrés de doctrine haute & vne exacte description de ces mesmes poincts. La doctrine de repentance & de foy a des choses simples & generales, selon lesquelles

lesquelles on doit catechiser les simples, & a des choses speciales & moins communes qui sont reseruees pour ceux qui sont aduancés. Ainsi nostre Apôstre appelle la doctrine de repentance & de foy fondement, la considerant selon ce qu'elles ont de plus simple & general.

Or ces deux poincts de repentance & de foy comprennent (ce me semble) ce qu'en vn mot nous appelons *la conuersion à Dieu* : car la conuersion à Dieu a deux parties ; l'une, se destourner du mal ; & l'autre, se porter au bien ; vne auersion des choses mauuaises , & vne conuersion à Dieu & aux choses bonnes, selon ces paroles de l'Escriture, *Fuy le mal, fay le bien : Cessez de mal faire Ps. 34. apprenez à bien faire* ; l'une de ces choses ^{Esaa.} est comprise sous les mots de *repentance des œuures mortes* , & l'autre sous les mots de *foy en Dieu* : les œuures mortes estans ce que nous quittons , & Dieu, ce vers quoy nous nous tournons. Et certes , mes freres , voicy d'un costé tout le mal , & de l'autre tout le bien : Le mal c'est le peché, les œuures mortes, la mort : le bien c'est Dieu : le mal

que nous quittons par repentance , le bien que nous embrassons par foy. Et l'Apostre nous donne vne diuine methode de catechiser les hommes : assauoir de leur monstrier leur estat naturel comme vne mort, & leurs occupations naturelles, c'est à dire, les effects de leurs conuoitises charnelles, comme *œuvres mortes*, c'est à dire, comme effects & productions d'une mort spirituelle, & comme des engagements à mort & malediction eternelle : & d'autre costé leur proposer *Dieu*, comme celui en qui reside le bien souuerain, la vie & la felicité. C'est ainsi que Moysse catechisoit le peuple d'Israël au 30. d'Exode : *Regarde, dit-il, j'ay mis deuant toy tant la vie & le bien, que la mort & le mal.* Vien donc ici, ô homme, voy la mort en laquelle tu es : voy l'ire & la malediction de Dieu qui est sur toy; voy tes actions n'estre qu'œuvres mortes qui te tiennent & t'engagent en la mort & malediction, & qui n'ont autre fin & autre object que choses mortes & perissables. Resueille-toy donc toy qui dors, & te releue des morts.

Et icy, mes freres, nostre Apostre
fait

fait mention d'*œuvres mortes*, pour deux raisons.; l'une, pour nous donner vn motif à repentance, par l'horreur du peché, & de sa nature & de ses effets; & l'autre, pour combattre le faux iugement que nous fait faire l'amour de ce mode. Je di pour nous donner vne horreur de la nature du peché, d'autant que tandis que l'homme ne considère pas que c'est que le peché, il ne peut s'en répéter furieusement; Il faut donc que la face du peché nous paroisse effroyable, pour pouoir arrester les fortes inclinations que nous y auons naturellement. Or, ô homme, s'il n'y a rien qui te soit naturellement plus effroyable que la mort; tu trouueras au peché la face de la mort. • Le peché est ce qui a ruiné la nature, & qui a fait que la mort s'est de si fa faisie de toy, de toutes parts; selon que dit l'Apostre que *par le peché la mort est entrée au monde* : Elle s'est par le peché faisie de ton corps; car les infirmités & maladies auxquelles il est sujet sont de si la mort encommencee sur toy : ces maux-là sont les cordaux dont elle t'a lié : & quant à ton esprit, tout autant de troubles, de tri-

steffes, de craintes & d'anxietés qui te viennent, si tu ne te conuertis à Dieu, sont des petits commencemens des trauaux & des tourmens de la mort éternelle : tous ces troubles sont l'empire de la mort. Pourtant vien t'escrier

Rem. 7. icy, *Miserable que ie suis ! qui me deliurera de ce corps de mort ?* selon que l'Apostre s'escrie en la personne de celuy, qui estant mort en pechés, vient à estre refuseillé par la Loy. Car quand l'homme vit en l'ignorance de la Loy, ses passions & conuoitises luy semblent n'estre que des naturelles & irreprehensibles inclinations : mais quand il voit, par la lumiere de la Loy, tout cela estre condamné & assujecti à malediction, alors au lieu de la securité, par laquelle il se pensoit viuant & en bon estat, il se voit en la mort, selon que dit l'Apostre là-mesme, *Jadis que i'estoye sans Loy, ie viuoys, mais quand le commandement est venu, le peché a commencé à reuiure, & moy ie suis deuenu mort : Secondement le peché est vne mort, en soy-mesme, d'autât que le peché & ses effects sont vne priuation de la vie de Dieu. Car la vraye vie de l'homme*

consiste

consiste en l'image de Dieu, assavoir en iustice & saincteté : dont l'Apostre dit, Ephes. 4. que les Gentils ont leurs entendemens obscurcis de tenebres *estans estrangés de la vie de Dieu*, à cause de l'ignorance qui est en eux par l'endurcissement de leur cœur. En troisieme lieu, l'Apostre appelle les pechés & les œuvres de nostre nature, œuvres mortes, afin de combattre l'aveuglement que l'amour de ce monde nous donne. Car l'homme qui vit en plaisirs & en delices se pense vraiment vivant & definit la vie par l'usage des voluptés charnelles : mais tout cet estat n'est que mort, selon que l'Apostre dit de la vefue qui vit en delices, qu'elle *est morte en vivant*. Et de fait, qu'est-ce, ô homme, que le monde te presente que choses mortes & perissables : quelle vie a son or & son argent ? que sont ses viandes, que choses mortes ? que sont ses honneurs & dignités, qu'une ombre qui passe & qui perit ? Et les choses vivantes qu'il contient, sont d'une vie si fluide, si foible & si courte, que la mort s'en est comme desia faisie. Par-
tant tous les mouvemens de l'homme

à ces objects, ne sont qu'œuvres mortes; dont par consequent il faut venir à *repentance*: Tu es, ô homme, créé à vie, pourquoy t'abandonnes-tu à la mort? tu es créé à l'image de Dieu, afin que tu viues à iamais, pourquoy t'addones-tu aux choses sensuelles, & aux plaisirs de la chair, comme font les animaux dont l'ame meurt avec le corps? Et remarquez que le mot de *repentance*, employé par l'Apostre, signifie *changement de pensèe & d'advis*, & est tres-bien traduit ordinairement par le mot d'*amandement*: afin que par ce mot vous appreniez en passant, combien se trompent nos Aduersaires quand ils entendent par *penitence* des disciplines, battures, macerations & autres œuvres penibles, qui ne sont qu'exercices corporels: Selon l'Apostre, la repentance consiste en changement de pensées & d'œuvres, & en renoncement aux œuvres mortes: en voila la *vraye definition*: afin que nous vacquions à produire des fruits dignes de *repentance* par nostre conuersation.

A la repentance est iointe la foy en Dieu, entant que la *vraye Religion*
monstre

monstre & propose à l'homme , qui se voit dans la mort & malediction par le peché , la grace ; la misericorde , & la vie , & felicité en Dieu. Ce sont deux objets opposés ; le monde qui perit , & qui laisse en la mort ceux qui le suivent ; & Dieu , qui donne vie à ceux qui se conuertissent à luy. Et cette maniere de catechiser est d'une force euidente : Car qui est l'homme si brutal , qui venant à faire comparaison de ce monde qui passe , & de la mort & misere eternelle qui luy est iointe inseparablement , avec Dieu , qui est vn bien infini & permanent , & qui presente aux hommes vn estre diuin , celeste , bien heureux & permanent , ne voye qu'il a perdu le sens s'il ne quitte le monde & sa corruption , pour se porter à Dieu ? Or cette conuersion de l'homme à Dieu se fait par foy : Car comment l'homme coupable de peché se porter à Dieu , qui est armé de vengeance contre le peché , sinon par confiance de sa grace & de sa misericorde enuers ceux qui le requierent , & qui , deplaisans de l'auoir offensé , se consacrent à son seruice. Comment

Y y

est-ce que celuy qui se voit maudit par la Loy, pourroit se tirer du desespoir, si la foy és promesses de la grace & misericorde de Dieu ne luy donnoit la vie & la consolation ? Et comment l'homme charnel (en l'entendement duquel rien ne resplendissoit que le monde & ses plaisirs) se porter à Dieu, si la foy ne luy faisoit considerer Dieu comme vne beauté & bonté souveraine ; à laquelle rien de ce qui est au monde n'est comparable ? Et c'est ce qu'enseigne l'Apostre au chapitre 11. de cette Epistre : *Il faut, dit-il, que celui qui vient à Dieu, croye que Dieu est, & qu'il est remunerateur à ceux qui le requierent* ; c'est à dire, que Dieu est le souverain bien , & qu'il se communique comme tel à tous ceux qui le recherchent avec repentance. Par ainsi vous voyez que la foy (c'est à dire, la persuasion de la grace & bonté de Dieu) est le fondement & le principe de la conuersion : Car par cette foy l'homme se porte à Dieu par des mouuemens d'amour & d'obeissance : c'est pourquoy la foy en l'Escripture sainte comprend ordinairement l'obeissance &

& la sanctification & tout le recours de l'homme à Dieu, opposé à l'estat de corruption & au regne du peché, comme au Pseaume 32. *Malux sans nombre aduiendront au meschant, mais gratuite enuironnera celuy qui se fie en l'Eternel*, c'est à dire, qui se conuertit à Dieu : & au Pseaume 40. *O que bien-heureux est l'homme duquel l'Eternel est la confiance & ne regarde point aux orgueilleux ni à ceux qui se destournent à mensonge*.

Or bien que sous l'Ancien Testament, la Loy ne permit pas à l'homme pecheur d'esperer de Dieu grace & misericorde, veu qu'elle maudissoit absolument quiconque l'auoit transgressée ; Neantmoins il y auoit sujet & lumiere de foy par l'alliance de grace traittee auec Abraham en Christ; Car la Loy venue 430 apres, ne pouuoit abolir la promesse. Il est vray qu'elle l'obscurcissoit, tant par le voile des ceremonies, que par les maledictions qu'elle pronõçoit contre les pecheurs & qu'à comparaison de la grande lumiere en laquelle la misericorde & la vie a esté mise par l'Euangile, le temps de l'Ancien Testament a esté comme

vne nuit, & l'esprit qui regnoit, esprit de seruitude: Neantmoins, la promesse de grace faite à Abraham, (voire mesmes desia à Adam apres sa cheute) espandoit assez de rayons pour exciter dans les esprits la fiance en la misericorde de Dieu & l'esperance d'un salut eternal. Car Dieu ayant promis d'estre le bouclier, & le loyer, & le Dieu de ceux qui chemineroient en sa crainte, & de leur pardonner leurs pechés, donnoit par cela suffisante lumiere de foy & de consolation: Partant, dès l'Ancien Testament, tous ceux qui estoient iustificiés, estoient iustificiés par foy; & la foy regardoit la promesse de grace, ainsi que l'Apostre le monstre Galates 3. Et voila quant au premier fondement que l'Apostre propose, tres-conuenable à la raison & à la nature de Dieu; car il estoit conuenable d'humilier l'homme par la repentance, & d'exalter la bonté de Dieu par la foy: Et il falloit, puis que Dieu est tres-haut en sainteté & Majesté & infiny en bonté, requerr de l'homme, eu esgard à cette sainteté de Dieu, la repentance des œuvres

ures mortes, &c, eu esgard à son infinie bonté, la foy.

Le second fondement est de *la doctrine des baptesmes & de l'imposition des mains*. Vous sçavez que le mot de *baptesme* se prend pour tout lauement, dont au 7. de S. Marc il est parlé de *baptesme des coupes & de la vaisselle*. Or pour sçauoir ce qu'icy l'Apostre entend, vous auez à vous ramanteuoir deux choses ; l'une, que l'Apostre parle de choses cōmunes tant aux Iuifs qu'aux Chrestiens ; & l'autre qu'il parle des choses dōt il falloit instruire les Catechumenes, qui du Iudaïsme venoyent au Christianisme. Or la Religion Iudaïque auoit diuers lauemens ; (sans parler de ceux que la superstition des Pharisiens auoit introduits , assauoir les lauemens de coupes, brocs & chailits , & eneor le lauement de lauer les mains par conscience auant que prendre son repas.) Car outre les lauemens & purifications instituees en la Loy, les Iuifs auoyent de coustume de consacrer par baptesme ou lauement les profelytes, c'est à dire, ceux qui se rangeoyent d'entre les Gentils à la Reli-

Y y in

gion Iudaique, soit hommes soit femmes; aux hommes ils adjoustoyent la Circoncision, tellement que le lauement estoit en Israël la ceremonie de l'entree en vne nouvelle Religion, & symbole d'un changement de vie & de discipline: & c'est en ce sens que Iean Baptiste baptizoit, c'est à dire, qu'il vsoit de lauement pour receuoir les hommes en la discipline du Messie, à l'arriuee duquel il les preparoit, selõ que dit S. Paul aux Actes c. 19. *Iean a baptizé du baptesme de repentance, disant au peuple, qu'ils creussent en celui qui venoit apres luy.* Et est certain qu'on ne peut sçauoir la raison du baptesme que Iean administroit, si on ne considere cette ceremonie vsitee entre les Iuifs, quand on introduisoit les hommes en vne nouvelle discipline. Et pource que cette ceremonie estoit desia pratquee en Israël, Iesus Christ nostre Seigneur qui voulut rendre en sa discipline toutes choses aisees; la retint en sa discipline & l'institua pour sacrement de l'entree en son Eglise, ordonnant qu'elle se fust *au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit.* Comme ainsi fut donques que, tant du

costé

costé des Iuifs que du costé des Chrestiens, l'entree en la Religion se fist par lauemens, il falloit de necessité instruire les Catechumenes touchant ces lauemens: car il n'estoit pas conuenable qu'on les leur administraست sans les instruire en la signification d'iceux. Et d'icy, ce me semble, vous voyez clairement pourquoy l'Apostre a parlé de *baptêmes*, c'est à dire, de lauemens en pluriel, assauoir pource qu'il a esgard conioinctement à ceux des Iuifs & des Chrestiens, qui ayans du rapport & de la conuenance l'un à l'autre seruoient de base à l'instruction qu'on auoit à donner.

Et est ici à remarquer que l'Apostre ne parle pas simplement de baptêmes, comme il auoit parlé de la repentance, & de la foy en Dieu, mais il employe les mots de *doctrine* des baptêmes: Or les baptêmes & lauemens n'estoyent pas vne doctrine, mais vne ceremonie, vne prattique: & partant *doctrine des baptêmes* ou lauemens, est à dire, l'enseignement de ce que ces lauemens signifioient, & de la raison pour laquelle on les prattiquoit. Car

Les Catechumenes voyans prattiquer des lauemens, il falloit dés l'entree les endoctriner de la fin & signification des lauemens prattiqués tant en l'Ancien qu'au Nouveau Testament, afin qu'ils sceussent qu'ils auoyent à se nettoyer des vices & pechés pour mener vne vie pure & nette, & qu'au moyen de cela Dieu les laueroit de toutes leurs offenses, les leur pardonnant en sa misericorde. Et ainsi la doctrine des lauemens se rapportoit à ce que l'Apostre venoit de dire de la repentance des œuures mortes, & de la foy en Dieu. En ce sens (bien que les ceremonies ne fussent point vn fondement de la Religion) neantmoins la doctrine de leur signification estoit vn des elements & commencemens du Catechisme.

L'Apostre, pour mesme raison, ioint aux baptesmes l'imposition des mains: car elle estoit aussi prattiquee en Israël pour toute benediction, & notammēt enuers ceux qui entroyent en l'Eglise d'Israël: Et les premiers Chrestiens la prattiquoyent aussi communément. Et Denys, en la Hierarchie Ecclesiastiquo

que au chap. du Baptême, dit, qu'on la
 prattiquoit quand on enrolloit le nom
 de celui qui vouloit estre baptizé, de-
 uant qu'il receust le Baptême, & en-
 cor quand celui qu'on auoit à baptizer
 auoit fait profession de sa foy. Et plu-
 sieurs Anciens font mention de cette
 imposition des mains ; proueneue sans
 doute de ce qu'elle estoit communé-
 ment en vſage entre les premiers
 Chrestiens ainſi qu'entre les Iuiſs. Elle
 auoit eſté prattiquee és plus anciens
 temps, ſelon que vous liſez au 48. du li-
 ure de Genèſe, que Iacob, voulât benir
 Ephraïm & Manaffé, mit vne main ſur
 la teſte de l'vn & vne ſur la teſte de l'au-
 tre. Et és derniers tēps de meſme ; ſelon
 que vous liſez au 19. de S. Matthieu, que
 des petits enfans furent preſentés à Je-
 ſus Chriſt, afin qu'il impoſaſt les mains
 ſur eux & qu'il priaſt : dont auſſi cette
 ceremonie ſe prattiquoit meſme en la
 gueriſon des maladies corporelles par
 les Apoſtres & Diſciples. Et ne faut
 pas trouuer ſi eſtrange ſi l'impoſition
 des mains eſtant ſi commune, les Iuiſs
 la prattiquoyēt auſſi en la creation des
 Docteurs d'Iſraël ; Et ſi à raiſon de cela

*Conſtitur.
 Apoſt. lib.
 7. cap 45.
 Le Concile
 de Car-
 thage te-
 nu ſous S.
 Cyprian.
 Sulpitius
 Severus
 en la vie
 de S. Mar-
 tin. Leon
 Epiſt. 78.
 Les Ethio-
 piens gar-
 dent encor
 cette cere-
 monie.*

les Apostres garderent cette ceremonie en l'establissement des Pasteurs & Docteurs des Eglises Chrestiennes. Mais l'Apostre auoit vn sujet particulier en ce temps-là de ioindre l'imposition des mains au Baptisme, pource que lors les Apostres la confererent apres le Baptisme, pour conferer les graces extraordinaires du Saint Esprit enuers ceux qui ne les auoyent pas encore receuës: Vous le voyez clairement au 8. des Actes, où il est recité que ceux de Samarie ayans creu à la predication de Philippe, & ayans esté baptizés tant hommes que femmes, les Apostres ayans entendu cela leur enuoyèrent Pierre & Iean, *Lesquels, est-il dit, estans là descendus prièrent pour eux, afin qu'ils receussent le S. Esprit: Car le S. Esprit n'estoit point, dit S. Luc, encore descendu sur aucun d'eux; mais seulement ils estoient baptizés au nom du Seigneur Iesus: Puis adioust-il, Ils leur imposèrent les mains, & iceux receurent le S. Esprit.* En suite de quoy il est dit, touchant Simon le Magicien, qui auoit aussi esté baptizé, iceluy ayant apperceu que par l'imposition des mains des Apostres le S. Esprit estoit donné,

donné, il leur presenta de l'argent, disant, *Donnez-moy aussi cette puissance que tous ceux à qui j'imposeray les mains reçoivent le S. Esprit.* Cela aussi appert au 19. des Actes, que S. Paul ayant trouué certains disciples qui estoient en Ephese, & qui n'auoyent esté baptizés qu'au baptesme de Iean, & n'auoyét pas receu le S. Esprit, il est dit, qu'ils furent baptizés au Nom du Seigneur Iesus, & qu'apres que Paul leur *eut imposé les mains*, le S. Esprit vint sur eux, & qu'ainsi ils parloyét langages & prophetizoyét. Ainsi cette imposition des mains ayant esté lors comme vn accessoire du Baptesme, pour les graces extraordinaires du S. Esprit, l'Apostre la ioint à la doctrine des baptesmes, comme vne ceremonie qu'on voyoit accompagnée de merueilleux effects de la vertu de Dieu, en don de langues estrangeres, de guerison de maladies, de Prophetie, & semblables. Partant comme l'Apostre nous a parlé non simplement des baptesmes mais de la doctrine des baptesmes, d'autant qu'on en enseignoit la signification, il ne faut pas douter qu'on ne fist voir aux Catechume-

nes, comment cette communication des graces admirables & extraordinaires du S. Esprit estoit vne des plus insignes & euidentes marques de la verité du Christ & de l'Euangile: selon que S. Paul la propose Gal. 3. *Celuy qui vous fournit l'Esprit & qui produit les vertus en vous, le fait-il par les œuvres de la Loy ou par la predication de la foy.* Aussi S. Pierre A&ch. 2. allegue en ce sens & à ce but l'effusion des graces du Saint Esprit: C'est, dit-il, ce qui a esté dit par le Prophete Ioël, *Et aduiendra és derniers iours, dit Dieu, que ie respandray de mon Esprit sur toute chair, & vos fils & vos filles prophetiseront.* Aussi Iean Baptiste auoit donné aux Iuifs cette marque du Christ: *Quant à moy ie vous baptize d'eau en repentance, mais celuy qui vient apres moy, est plus fort que moy, iceluy vous baptizera du Saint Esprit & de feu.* Ce qui regardoit les graces extraordinaires du S. Esprit; comme S. Luc A&ch. 1. dit que Iesus Christ commanda aux Apostres qu'ils attendissent en Ierusalé la promesse du Pere; car disoit-il, *Iean a baptizé d'eau, mais vous serez baptizés du S. Esprit dans peu de iours.* Et par ce mot

mot de *baptizer*, entendu des graces extraordinaires du Saint Esprit, vous voyez que ç'a esté bien à propos que l'Apostre a ioint au Baptisme l'imposition des mains, qui donnoit ces graces extraordinaires du S. Esprit. Veu doncques que c'estoit par l'enuoi de ces graces que le Messie auoit deu cōmencer la solennité de son regne & accōplir les Proheries anciennes, qui auoyent proposé cette sainte pōpe & magnificence de son regne, il estoit tres à propos que lors qu'on donnoit les rudimēs de la Religion Chrestienne on instruisit de ces choses. Au reste, puis que le don des graces extraordinaires du S. Esprit a pris fin en l'Eglise Chrestienne, l'impositiō des mains, qui estoit la ceremonie par laquelle ces graces estoient conferrees, n'a plus esté requise à cette fin: non plus que l'onction corporelle des malades, depuis que le don de guerir miraculeusement les malades a cessé. Car il n'est pas conuenable d'employer vne ceremonie quand sa cause & raison n'a plus de lieu.

Le troisieme fondement, que l'Apostre propose dans nostre texte, est le

point de la resurrection des morts & du iugement eternal. Points qui estoient liés avec les precedens : car il falloit se repentir des œuvres mortes, & recourir à Dieu par foy pour parvenir à la resurrection des morts, & à subsister au iugement de Dieu ; & tous les lœuemens n'estoyent que, pour, en montrant l'expiation du peché, & la sanctification de l'ame, donner moyen d'euiter la condamnation du iugement de Dieu, & obtenir vie & resurrection glorieuse ? Et ces deux points de resurrection & de iugement eternal sont liés entre eux d'une liaison naturelle : Cars'il y a vn iugement par lequel l'homme rapporte en son corps, selon qu'il aura fait ou bien ou mal, il faut vne resurrection, afin que soit exercé iugement : car c'est l'homme qui a ou obeï ou desobeï à Dieu, qui s'est ou repenti de ses pechés, ou endurcy en iceux : Or l'homme n'est pas l'ame simplement, ni le corps simplement, c'est le composé de l'ame & du corps ; pourtant s'il y a parfaite remuneration ou punition, il faut de necessité qu'il y ait resurrection. Or qu'il y ait

ait parfaite remuneration ou punition; la perfection de Dieu le monstre, veu qu'estât tres-parfaict en toutes vertus, il le doit estre aussi en iustice: outre que naturellement nos consciences nous accusans ou excusans, nous citent à vn tribunal tres-parfait, où les choses les plus cachees des tenebres seront *1. Corin. 3.* examinees & mises en lumiere.

Or iugez, mes freres, combien estoit puissante cette maniere de catechiser, qui d'un costé escroisloit les consciences par frayeur, & de l'autre excitoit l'esperance d'une eternelle felicité. C'estoit ainsi que S. Paul commençoit de catechiser Felix, luy traittant de iustice & de temperance, & du iugement à venir, au 24. du liure des Actes. Et particulierement ainsi catechisoit-il les Atheniens; car apres leur auoir representé l'absurdité d'estimer la diuinité semblable à or, & à argent, & à pierre taillee par art, & inuention d'homme, il leur dit, *Dieu donc Act. 17.* ayant dissimulé les temps de l'ignorance, denonce maintenant à tous hommes en tous lieux, qu'ils ayent à se repentir (voila la repentance des ceuures mortes) Pource

adjousta-il, qu'il a ordonné un iour, auquel il doit iuger le monde uniuersel en iustice, par l'homme qu'il a déterminé, dont il a donné certitude à tous, l'ayant ressuscité des morts; voila le iugement & la resurrection. Or remarquez le titre d'*eternel*, donné au dernier iugement; l'éternité regardât les effets lesquels dureront à iamais, ou en vie & felicité, ou en miseres & tourmés. Ce qui le distingue d'auec les iugemens que Dieu exerce icy bas à temps, où les biens & les maux ont des interualles & ne durent pas à tousiours. O hōmes qui vous endurecissez en vos pechés de ce que les maux, que Dieu verse par fois sur vous icy bas, passent, & sont suivis d'allegement par la benignité de Dieu, qui vous inuite à repentance: regardez ce iugement *eternel* où le tourment des hommes ne finira point. Et vous, fideles, dont les soulagemens & repos icy bas sont bien tost interrompus & suivis de travaux, consolez vous en ce iugement auquel vous est preparee vne felicité permanente à iamais sans aucune interruption. Car vous deuez remarquer ce mot d'*eternel* estre employé par l'Apotre

postre pour nous indiquer l'argument
duquel doiuent estre esmeuës les con-
sciences de ceux qui sont catechisés.

II. POINCT.

Et voila quels estoient les fondemens & commencemens des paroles de Christ, lesquels ayans desia esté posés & donnés aux Hebreux, l'Apostre ne vouloit pas y reuenir, mais vouloit passer plus outre, & bastir dessus diuerses doctrines : car les fondemens sont bien necessaires ; mais ce seroit chose absurde que celuy qui a entrepris de bastir, demeurast continuellement occupé à les poser : c'est pourquoy nostre Apostre parle de *laisser le fondement*, nō pour n'en faire plus d'estat, mais pour passer plus outre à diuerses doctrines, pour amener l'edifice à sa perfection : tellement qu'icy la *perfection* sont les diuers degres de science & d'intelligence que l'homme fidele peut acquerrir icy bas par la lecture & meditation des Escritures. Ainsi au 3. de la premiere aux Corinthiens, l'Apostre parle de *poser Christ pour fondement*, c'est à dire,

Zz

une doctrine generale touchant Iesus Christ, puis apres d'edifier dessus, or, argent & pierres precieuses, pour paracheuer le bastiment. A cela aussi se rapporte ce qu'il propose au 4. de l'Epistre aux Ephesiens, quand il propose le ministère ordonné pour l'*edification du corps de Christ*, iusqu'à ce qu'on parvienne à l'vnité de la foy *en homme parfait*, à la mesure de la parfaite stature de Christ. Et pource que cette perfection n'est autre chose que la parole de iustice, & la vian de ferme, qui est pour ceux qui sont hommes faits (dont l'Apostre a parlé cy-dessus) & qui est opposée au lait de l'enfance & aux elemens, nous n'auons pas à nous y arrester maintenant. Seulement vous ferons-nous voir en vn mot, comment tout ce qui est proposé en la Religion Chrestienne touchant Iesus Christ, & son sacrifice, & sa resurrection, & son autorité & puissance sur l'Vniuers, est basti sur ces fondemens.

Car, ô homme, as-tu accordé (comme ta conscience t'y oblige) que pour estre agreable à Dieu, tu as à te repentir des œuvres mortes, & prendre quel-
que

que confiance en la bonté de Dieu, tu es ensuite obligé de confesser qu'il faut que tes pechés soyent expiés, afin qu'en esperant en la misericorde de Dieu, tu ne viennes à choquer sa iustice. Par ce moyen, sur la necessité de se repentir des œuvres mortes & de mettre sa fiance en Dieu, se bastit & s'edifie la doctrine du Christ le Mediateur, qui, nettoyant nos ames des œuvres mortes par son sang, devient nostre paix envers Dieu. Voire icy vous irez haussant l'edifice, & monstrerez la divinité du Mediateur; car comment repurger les consciences des œuvres mortes, & tirer les hommes de la mort, que par vne vertu diuine, qui puisse estre source & principe de vie? & comment se fier en Dieu, si on ne s'appuye sur quelque merite infini, afin que la base de nos consolations soit solide? Ainsi s'ensuiura que nostre Mediateur, pour nettoyer nos consciences des œuvres mortes, & pour estre le fondement de nostre foy, doit estre le Fils de Dieu, vray Dieu avec le Pere. De mesme sur le fondement des baptêmes se bastissoit la necessité des laue-

ment des âmes par le sang du Mediateur, & de la purification des consciences par son Esprit, Hebr. 9. Et sur le fondement de la resurrection & du iugement eternal se bastissoit la resurrection de Christ & son regne, comme de celuy que Dieu a establi pour iuger les viuans & les morts. Ainsi esleuoit on le bastiment de la foy & Religion Chrestienne iusques à sa perfection.

Et c'est icy, mes freres, où l'Esprit de Dieu vous enseigne la methode à confondre les Athees, quand ils vous demandent des preuues des mysteres de la foy Chrestienne. Vous les cõfondrez, si vous procedez selon l'ordre que donne ici l'Apostre: Si tu demandes que ie te prouue Christ qui est le dongeon de l'edifice de Dieu; il faut que tu prennes mes fondemens; autrement tu es aussi iniuste & inique, que si tu demandois qu'on bastit vn deuxieme ou troisieme estage d'une maison, sans vouloir qu'on posast aucun fondemēt. Je pren donc mes fondemens de la propre lumiere de la conscience: assauoir, que tu es souillé de peché & des œures mortes, & que par consequent tu

tu ne peux recourir à Dieu , ni prendre confiance de salut , que tu ne sois lauó de tes pechés : tu es en la malediction, il faut donc que quelqu'un face ta paix : tu es en la mort , il faut donc quelque vertu qui te ressuscite & te viuifie des œuures mortes, pour seruir au Dieu viuant: Peux-tu sortir de la mort par toy-mesme?

Et de mesme le second fondement, lequel est pris des lauemens, a sa force contre les Athees , assauoir des lauemens, & purifications pratiquées par toutes les nations. Car vos aspersions, ô hommes , & vos lauemens en Religion, ont esté de sang d'animaux, ou de l'eau de la mer & des riuieres: & quey? estimerez-vous que Dieu estant Esprit, & vos ames estans aussi spirituelles, puissent estre lauees par du sang de bestes & par de l'eau materielle? La raison vous diéte-elle pas que toute l'eau de la mer n'est pas capable de lauer l'ame d'un seul peché? & que quand vous auriez occis tous les animaux de la terre, vous n'en seriez pas plus saints? & que tous les animaux de la terre ne valent pas vne ame raisonnable?

comment donc presenter à Dieu telles choses pour rançon de vos ames? Par-tant il faut que vous admettiez la foy Chrestienne & la doctrine de nostre Baptisme qui vous propose le laue-ment de vos ames par le sang du pro-pre Fils de Dieu offert en sacrifice pour les hommes : il faut que tous les sacrifices de bestes & tout leur sang, vous ameine à cet vnique sang, qui est la digne & suffisante rançon pour tous les hommes. Et faut que toutes les pu-rifications corporelles vous amènent à l'efficace de son Esprit, vous regene-rant & renouvelant. De mesme a sa force le troisieme fondement, qui est celuy de la resurrection & du iuge-ment eternal. Car, ô hommes, vos consciences, en vous accusant ou vous excusant, vous conuainquent qu'il y a vn Iuge, & par consequent vn iuge-ment à venir, que la conscience fait na-turellement apprehender à ceux dont les pechés sont cachés à tous hommes, & à ceux qui n'ont aucune puissance icy bas au dessus d'eux, laquelle ils puissent apprehender. Dauantage, les iugemens temporels que Dieu exerce
ici

ici-bas sur les peuples & les nations, & sur plusieurs iniques, à la veüe & confession de tous hommes, verifient vn iugement eternel & vniuersel. Car Dieu ayant commencé à faire ingement, doit paracheuer & parfaire son œuvre: Il n'est pas sujet à readuis, pour delaisser ce qu'il a commencé, & faire l'œuvre de sa iustice imparfaitement. Il a puni quelques meschans ici-bas, & non tous, il a remuneré quelques gens de bien. Il l'a fait pour monstrier sa iustice, mais il en a laissé plusieurs à iuger, afin qu'on sçeuſt qu'on a à attendre vn iugement vniuersel & eternel. Or ce iugement vniuersel presuppose necessairemēt vne resurrection. Or cela estant, qui peut reietter la foy Chrestienne, par laquelle le Fils de Dieu est proposé, apres s'estre offert en sacrifice pour la redemption des hommes, estre ressusçité de la mort & estre establi iuge des viuans & des morts?

Finalemēt l'Apostre promet de conduire les Hebreux à la perfection des enseignemens, sans s'arreſter aux principes & fondemens, en disant,

Zz iij

Et cela ferons nous, si le Seigneur le permet.
Paroles par lesquelles l'Apostre témoigne son affection & son dessein, avec vne pieté conuenable à sa sagesse. Car comme ainsi soit que nous ne sommes pas suffisans de penser quelque chose de nous, côme de nous mesmes, mais que toute nostre suffisance est de Dieu : & que celuy qui plante n'est rien, ne celuy qui arrose, mais Dieu donne l'accroissement. Nous ne pouuons nous promettre d'auancer ou nous ou autrui és choses de la foy, sans l'assistance & grace de Dieu. Et si és choses purement ciuiles & humaines, comme d'aller d'un lieu à un autre par commerce, S. Iaques veut que nous ne nous promettions rien qu'en apposant cette clause, *Si le Seigneur le permet*, combien plus és choses qui sont du ministère de l'Euangile, & concernent la science des mysteres de Dieu ? Et ces paroles nous apprennent de considerer en tous nos desseins generalement, que nostre vie n'est qu'une vapeur, qui peut defaillir à l'execution. Afin que, cōnoissans l'instabilité de nostre estre, & ayans deuant nos yeux les diuers accidens

cidens de la vie, nous viuions avec humilité, puis que ce n'est que vanité de tout homme, quoy qu'il soit debout: & d'autre part nous glorifiõs tousiours Dieu de sa prouidence, comme conduisant toutes choses selon sa volonté, & comme presidant sur tous les accidens de la vie, & donnant tel succez qu'il luy plaist à nos entreprises & à nos actions. Cette meditation n'estant pas seulement pieuse, mais aussi pleine de douceur & de consolation pour le fidele, de considerer par tout la prouidence de son Pere celeste, qui disposera toutes choses par vne parfaite sagesse, & qui n'empesche pas l'execution de nos desseins, que pource qu'ils ne sont pas expediens à sa gloire.

Et voila, mes freres, le sens & les principales doctrines de nostre texte. Remarquons-en encor quelques vnes és diuers termes de l'Apostre.

DOCTRINES ET APPLICATION.

Et premierement, quand l'Apostre dit, *delaisans la parole qui donne commencement de Christ*, tendons à la perfection: par ces mots, commencement

*Coloss. 1.
Ephes. 4.*

de Christ, vous voyez que Christ est proposé comme vne chose qui se forme en nous par degrés, & va prenant les aduancemens. Et certes, mes freres, c'est le stile de l'Ecriture: afin que nous ne regardions pas seulement Iesus Christ hors de nous, au ciel à la dextre de Dieu; mais que Iesus Christ soit en nous, assauoir en nos entendemens & en nos cœurs. En effet qu'est-ce que la lumiere celeste de l'entendement & la connoissance de Dieu, & la pureté du cœur, que Iesus Christ formé dedans nous? Est-ce pas ce nouuel homme duquel l'Apostre dit, qu'il se renouuelle en connoissance selon l'image de celuy qui la créé, & qui est créé selon Dieu en iustice & vraye sainteté? Que donc, mes freres, la parole de Dieu habite en nous en toute sapience & intelligence, & Christ sera dedans nous, ce Christ duquel dit l'Apostre, *Je*

Galat. 2. vi. nō point moy, mais Ies. Christ vit en moy.

Secondement, sur ce mot de *commencement & perfection*, apprenons à aduancer ce Christ en nous: Te contenteras-tu, ô Chrestien, que Christ, qui est vn si grand bien, si necessaire, & si fructueux

àueux , ne soit qu'encommencé en toy? Si vous auez commencé quelque bonne affaire , vous estes diligens à la paracheuer? Apprenons donc, mes freres, à aller de iour en iour en aduancant en science Chrestienne & bonne conscience, & nous aduancerons Iesus Christ dedans nous , iusqu'à ce que nous obtenions sa pleine stature & perfection au ciel.

Tiercement , remarquez ce mot, *tendons à la perfection*; car certes la perfection est vne chose à laquelle il faut tendre , comme ne la pouuans iamais obtenir totalement. . Nous sommes tousiours en mouuement vers elle, pendant que nous logeõs en ce corps; selon que disoit l'Apostre au 3. de l'Epiistre aux Philippiens: *Je ne me repute pas estre desia accompli , mais vne chose fay-ie , c'est qu'en laissant les choses qui sont en arriere, & m'aduancant à celles qui sont en deuant, ie tire vers le but , assauoir au prix de la supernelle vocation de Dieu en Iesus Christ.*

Et icy nous vous renouvelons , mes freres, la refutation de l'Eglise Romaine , laquelle approuue vne foy sans

science. Cy-dessus, c'est à dire, au texte precedent, vous auez entendu que l'Apostre veut que nous soyions *hommes faits* quant au sens, & blasme d'estre *enfants*, c'est à dire, ignorans en Religion : Et icy vous l'oyez exhortant à tendre à la perfection, & à passer de la connoissance des fondemens aux doctrines les plus hautes.

Et considerez en ce mot, *tendons* à la perfection, la dexterité & l'humilité de l'Apostre, il auoit tancé les Hebreux de ce qu'ils estoient deuenus lasches & auoyent encor besoin de lait, & maintenant, pour addoucir la correction, il se ioint à eux en l'exhortation qu'il fait. Et certes l'Apostre mesme, quoy que grand en science, auoit ses infirmités humaines. Pour enseignement à tous Pasteurs de se comprendre dans les corrections qu'il font à leurs troupeaux, par le sentiment de leurs propres defauts.

D'abondant, comme ainſi soit que l'Apostre nous parlant de fondement, nous propose Iesus Christ & les choses du Royaume des cieux, comme vn edifice auquel il faut trauailler, venez icy

recc-

recevoir vostre correction: vous qui ne pensez qu'à bastir en la terre & aduancer vos interests mondains & edifier vos maisons; edifiez vne maison à Dieu en vos ames par lumiere en vos entendemens & saincteté en vos cœurs, faites-vous cet edifice qui subsistera à iamais , & lequel sera vn iour rempli des richesses du Royaume des cieux.

Et par la distinction que l'Apôstre fait des fondemens & commencemens d'auec la perfection, que les Pasteurs reconnoissent qu'ils doiuent mettre peine d'enseigner methodiquement, en posant des bons fondemens à leurs enseignemens , afin que leur doctrine soit vn edifice ferme, qui subsiste contre les vents & les orages des erreurs & objections des Aduersaires; comme aussi qu'ils doiuent discerner les personnes qu'ils ont à enseigner ; donnans aux vnes simplement les principes & commencemens , & aux autres (selon la diuersé mesure de leur portee) les doctrines plus hautes & difficiles. Aussi , mes freres, vous y aurez vostre leçon , assauoir que vous

appreniez tellement les choses de la Religion, que vous les sçachiez par leurs fondemens. Nous en voyons entre vous qui pensent sçauoir quelque chose, lesquels toutesfois n'ont qu'une superficie sans fondement ; & qui n'ayans que quelques textes sur les controuerses, sans sçauoir les fondemens du Catéchisme, n'ont rien de solide, & seroyent facilement esbranlés par les Aduersaires. Apprenez donc icy à acquérir les bases de la Religion Chrestienne, c'est à dire, la connoissance des poincts fondamentaux.

Mais, mes freres, passons de la science des fondemés à la pratique, laquelle est le but & la fin de toute la connoissance en Religion. Or c'est icy où se trouueront tresgrands nos manquemens: Nous auons passé des long temps (quant à la science) le fondement de la repentance des œuures mortes, & de la foy en Dieu, mais nous sommes encor tout nouices en la pratique: Toi qui penses estre sçauant, voyons-nous pas encor tes œuures mortes ? voyons nous pas ton ambition, ton auarice, ton luxe, ta luxure ? voyons-nous pas
tes

tes desfiances, tes craintes charnelles, & tes anxietés dans les dangers, au lieu de la foy en Dieu? Penses-tu auoir appris les fondemens de la repentance des œuvres mortes & de la foy en Dieu autrement qu'à ta plus grande condamnation, si tu n'en viens à la pratique?

Icy aussi, mes freres, nous vous rappelons à la doctrine de ce Baptême que vous auez receu dès si long temps: ô Chrestien, ton Baptême te fait tous les iours ta leçon: tu as esté laué au sang de Christ, & tu te souilles tous les iours par les vices & les conuoitises charnelles; vois-tu pas que tu es redargué par ton Baptême? De mesme vois-tu pas que la doctrine & lumiere que tu as de la resurrection & du iugement eternal te redargue de ce que tu vis en securité, comme si tu n'estois point cité deuant le tribunal de Dieu, pour y rendre compte de toutes tes actions?

Or, mes freres, si ces fondemens de la Religion contiennent des doctrines d'une correction perpetuelle, aussi font-ils d'une consolation, si vous les receuez en vos cœurs serieusement.

Vous qui vous repentez des œuvres mortes, qui estes desplaisans & affligés d'auoir offensé Dieu, venez mettre vostre fiance en Dieu; car il est tout grace & misericorde pour les pecheurs repentans: vous proteste-il pas qu'il *ne veut point la mort du pecheur, mais qu'il se conuertisse & qu'il viue?*

Et voicy les baptêmes & les lachemens tant de la Loy que de l'Euangile, qui sont les tableaux de la remission de vos pechés & de vostre iustification; voicy le sang de Iesus Christ qui vous purge de tout peché, voicy en quoy laver & blanchir vos robes pour comparoir deuant le throne de Dieu.

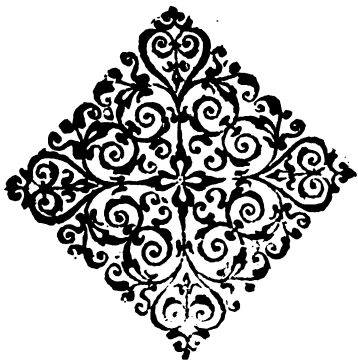
Aussi, mes freres, si vous estes icy bas affligés & trauaillés par diuerses aduersités, & si vous estes icy comme mourans, portans en vostre corps, par diuerses croix, la mortification du Seigneur Iesus, dites que vous auez pour fondement la resurrection, par laquelle aussi la vie de Iesus Christ sera manifestee en vostre chair mortelle: dites avec Iob en vos maux, *Je sçay que mon Redempteur vit, & qu'il se tiendra debout le dernier sur la terre, & qu'encor apres*

ma

*ma peau on ait rongé cecy, de ma chair ie
verray Dieu, ie le contempleray, & mes
yeux le verront.*

En fin, voyez-vous ici bas diuerſes
confuſions, & l'iniquité & impieté du
monde preualoir ſur l'innocence & la
la pieté, vous direz, que voſtre fonde-
ment eſt, qu'il y a vn iugement à venir
auquel Dieu puniſſant ſes ennemis,
mettra ſes enfans pour iamais en la
iouiſſance de ſa felicité & de ſa gloire.

Ainſi ſoit-il.



Aaz